



## AVIS PUBLIC

### Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la trésorière de la Ville de Trois-Rivières déposera, lors de la séance que son Conseil tiendra mardi le 7 mai 2019 à compter de 19 h 00, le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

Trois-Rivières, ce 27 avril 2019.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière